

# Compte-rendu CAPUD du 4 octobre 2012

## Formation continuée

Le Directeur Académique concède une baisse de moyens mais ajoute le maintien de priorités fortes, à savoir les actions culturelles. De plus, pour lui, le département de la Somme fait mieux que l'Aisne ou l'Oise, en matière d'offre de formation continuée. Sur dix ans, la diminution de moyens comme la diminution de stages est incontestable.

Les organisations syndicales s'insurgent depuis de nombreuses années sur le nombre élevé de stages à public désigné, au détriment de stages à candidature libre. Le Directeur Académique ne comprend pas notre point de vue. « En quoi le fait d'être désigné rend les enseignants improductifs ? ». Le Directeur Académique rappelle que l'objectif est de faire en sorte d'élever le niveau des élèves et en l'occurrence de proposer des réponses pour les activités les moins bien réussies des élèves.

En ce sens, le Directeur Académique considère que les stages d'école comme les projets de circonscription peuvent constituer une bonne réponse, sans oublier la formation à distance.

## Questions diverses

### Notation des enseignants

Depuis la mise en place de la nouvelle grille d'inspection et de son application stricte, nombre de collègues nous appellent en se plaignant du peu de points accordés (un dixième par exemple) par rapport au contenu très satisfaisant, voire élogieux du rapport d'inspection. Ils ne comprennent pas obtenir aussi faible augmentation de note.

Le Directeur Académique revient en affirmant que cette grille nous avait été présentée en groupe de travail et qu'elle n'avait pas appelé plus de commentaires.

Le **SE-UNSA** insiste en disant que c'est sur la façon dont cette grille est utilisée qui est source de problèmes.

Le SNUipp-FSU ajoute que la ligne « Ancienneté Générale de Services » n'est pas prise en considération pour l'attribution de la note contrairement à l'échelon.

Le Directeur Académique assure que de nombreux échanges ont lieu entre les IEN et Mme MAIRE au sujet de ces rapports d'inspection.

Le **SE-UNSA** intervient pour souligner que l'impact sur le moral des enseignants est très palpable : ils se disent écoeurés et ne comprennent pas obtenir un dixième de point au regard d'un rapport élogieux.

Le Directeur Académique considère que c'est une grille qui établit une cohérence entre les départements. Pour lui, le problème vient du fait que l'on compare toujours avec la façon dont les notes étaient données précédemment, il faut revenir à une certaine « orthodoxie ».

Pour le SNUipp-FSU, de nombreux collègues les questionne sur la faisabilité de refuser une inspection pour 0,15.

### Aide Administrative

61 postes ont été attribués à notre département. 58 ont été répartis dans un maximum d'écoles (environ 80), la plupart d'entre eux étant répartis sur deux écoles proches.

Le Directeur Académique rappelle qu'on ne peut pas leur imposer des déplacements.

Un poste a été implanté au Rectorat, deux postes étant affectés à la gestion de ces postes, dans chacun des deux établissements employeurs (La Hotoie et Louis-Thuillier).

Le Directeur Académique ajoute que la répartition des postes n'est pas évidente puisqu'il faut tenir compte du nombre de classes comme de la proximité géographique.

Il faudra compter au moins trois semaines pour voir arriver ces personnes dans les écoles (recrutement par Pôle Emploi, entretien, visite médicale...).

Ces contrats s'arrêteront le 30 juin 2013, étant prévus pour une durée de 10 mois, et ne sont pas renouvelables.

## **Livret Personnel de Compétences**

Vu le texte publié au BO 35 du 27 septembre 2012 accréditant la volonté d'une simplification du LPC, le Directeur Académique n'a pas attendu pour demander aux IEN de faire passer l'information. Une présentation d'une version simplifiée du LPC sera faite prochainement au Conseil Supérieur de l'Education et adressé aux enseignants.

## **Professeurs des Ecoles Stagiaires**

Au vu des effectifs des enseignants de la Somme et de sa situation déficitaire, la répartition de moyens supplémentaires pour notre département a été de 14 postes. En conséquence, quatorze personnes inscrites sur la liste complémentaire du CRPE ont été recrutées.

Lors d'un groupe de travail le lundi 1<sup>er</sup> octobre, le Directeur Académique a présenté ses orientations de travail. L'administration a l'obligation de trouver des terrains de stage (où ils seront en situation) et des périodes de formation. Le Directeur Académique a choisi de placer ces PES dans des classes et d'affecter les personnels précédemment dans ces classes sur des postes de brigades.

Pour répondre aux organisations syndicales qui s'émeuvent des choix retenus par le Directeur Académique, il indique que dans l'urgence, il a pris la décision de ne pas « dénommer » des enseignants en classe

Ces PES auront au cours de l'année scolaire 17 visites (PEMF, DEA, CPC) et une inspection qui se déroulera en mai, avec un objectif de titularisation en fin d'année.

Ces PES seront tenus de présenter le C2i2e au moment de leur titularisation. Pour le CLES, il faut avoir validé des unités de langue vivante pendant le master. Ils fourniront un relevé de notes.

## **Paiement de la part variable des écoles en ECLAIR**

Tous les enseignants des écoles ECLAIR ne perçoivent pas la part variable de la prime (réservé aux enseignants en réseau ECLAIR). Le Directeur Académique va vérifier auprès de l'IEN des trois circonscriptions concernées de quelle façon cette part variable a été attribuée.

Dans une des trois circonscriptions, 93 % des collègues l'ont perçue. Les 7 % restants n'ont rien touché au regard de leur (non) investissement.

Les enseignants en RASED, contrairement à ce que les bruits rapportent, sont concernés autant que les autres enseignants.

## **Accompagnement éducatif**

La reprise s'effectue le premier octobre. Les notifications viennent de partir de la Direction Académique et ont été reçues, normalement, mercredi 2 octobre.

## **Projet d'Ecole**

Suite à l'annonce du Ministère, il est urgent d'attendre un courrier officiel.

La convention pour l'utilisation de la patinoire avec Amiens Métropole est à la signature du DA.

## **Aide personnalisée**

Contrairement à ce que certains IEN peuvent dire ou écrire, une circulaire du DA, publiée l'an dernier sur 'Circulaires et Documents' stipule que le temps de pause est à inclure dans le temps d'aide personnalisée.

Le Directeur Académique a confirmé que son départ pour la Gironde était proche et qu'il avait passé des années très enrichissantes dans la Somme, son département d'origine